

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'ÉTAT SOUTIENT L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : 6 493 573 € DE CREDITS

Etienne Guépratte, Préfet du Gers, a notifié aux 120 communes et intercommunalités gersoises **6 493 573 € de crédits** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

L'enveloppe de cette année est en **augmentation de 5% par rapport à 2012** et conforte les efforts d'investissement des collectivités locales.

Sept principales catégories d'investissement sont retenues :

- Les travaux sur les bâtiments scolaires, périscolaires et concernant la petite enfance, les cantines scolaires ;
- Les travaux nécessaires pour assurer la sécurité routière ainsi que les aménagements de sécurité ou d'accessibilité ;
- Les équipements annexes aux moyens de transports collectifs ;
- Les projets de développement économique ou touristique ;
- Les projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural ;
- L'aménagement d'une fourrière départementale ;
- Les travaux de confortement de la ressource en eau ;

Les taux de subvention varient entre 20 et 45 % du montant du projet.